

**Assemblée communale extraordinaire du lundi 21 mars 2016 à 20h00 à la salle communale de Mervelier**

Cette assemblée communale extraordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 9 du 9 mars 2016, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

**Ordre du jour :**

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 07.12.2015
2. Discuter, présenter et décider la vente de la ferme de la Neuvevie, feuillet n° 358.
3. Information – Décompte final lotissement « Les Lammes ».
4. Information – Décompte final lotissement « Champ du Clos ».
5. Information – Implantation de 4 moloks dans notre commune.
6. Divers.

La présidente Béatrice Kottelat ouvre l'assemblée à 20h00 et remercie les personnes présentes.

**Nomination des scrutateurs**

Les scrutateurs suivants sont proposés et acceptés à l'unanimité par une levée de main :

- Marcel Vogel
- Andréa Casarico
- Daniel Bürki

Il y a 54 personnes présentes sur les 414 ayants droit dans notre commune.

**1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 07.12.2015.**

Au vote à main levée, l'assemblée l'adopte à l'unanimité par une levée de main sans aucune modification.

**2. Discuter, présenter et décider la vente de la ferme de la Neuvevie, feuillet 358.**

Rapporteur : André Marquis

A l'époque, le Conseil communal, suite à une décision d'assemblée qui demandait d'étudier une rénovation de cette bâtisse, avait mandaté une commission pour étudier et chiffrer ce projet. Les travaux effectués par cette commission nous ont montré qu'il était impossible pour la collectivité publique d'entreprendre ce chantier car un montant d'environ Fr. 390'000.00 était nécessaire pour réaliser ce projet. La commission et le Conseil communal avaient donc décidé la mise en soumission avec un bail à long terme.

Après le désistement d'un premier candidat, le Conseil communal avait déniché, croyait-il, la perle rare. De ce fait, le Conseil communal avait demandé aux instances cantonales la désaffectation de cette ferme, ce qui a été accordé. Après plusieurs mois de tractations, ce locataire a jeté l'éponge.

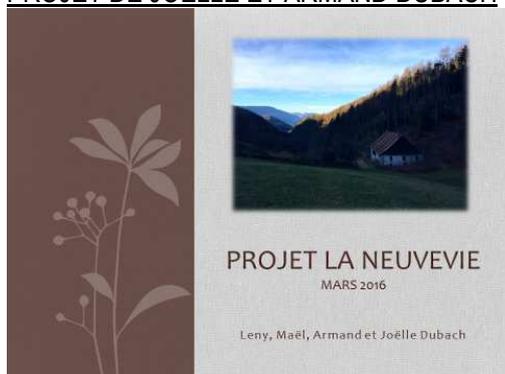
En date du 23 septembre 2014, la commission bourgeoise a été consultée sur l'opportunité de vendre cette ferme, aucun avis négatif à cette requête n'a été formulé et c'est donc tout naturellement que l'assemblée du 3 décembre 2014 a accepté la vente de la Neuvevie.

Suite à cette décision, le Conseil communal a procédé à la mise en soumission de cette bâtisse. Après avoir reçu plusieurs postulations, le Conseil communal a retenu deux dossiers :

- Mathieu et Jean-Pierre Kottelat
- Joëlle et Armand Dubach.

Afin que chacun puisse se prononcer, ces soumissionnaires vous présentent leur projet :

**PROJET DE JOELLE ET ARMAND DUBACH**



## Pourquoi?

- Endroit
- Maison ancienne
- Projet familial

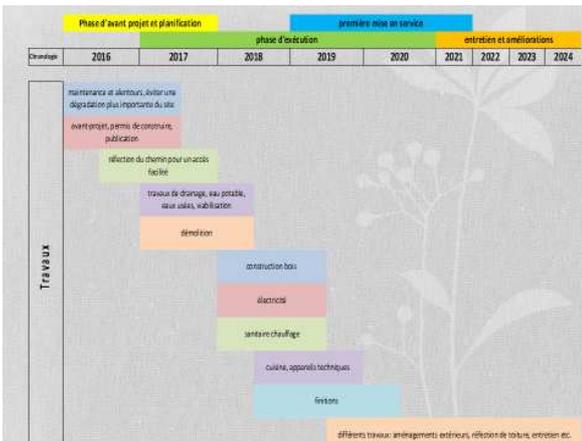


## Quoi?

- Lieu vivant
- Location d'un appartement de vacances
- Création d'un atelier / jardin herbes médicinales
- Maison autonome en énergie
- Travail des plans avec ASPRUJ



## Comment?



## Questions?



Merci de votre attention!



Offre de Joëlle et Armand Dubach :

- Fr. 25'000.00 + prise en charge de la première réfection des derniers 200 mètres du chemin y menant.

## Projet d'une nouvelle vie pour une ferme du même nom



## 1. pourquoi ?

La Ferme de la Neuvevie est un endroit intéressant pour les raisons suivantes :



- perdue en pleine nature, mais **proche de quelques axes de tourisme pédestre**, ce site permettra...

... le développement d'une offre de tourisme doux en matière d'hébergement et de restauration.

- **proximité de la cabane forestière** de Mervelier...

... développement d'une offre complémentaire, notamment lors de mariages et/ou autres festivités à la cabane forestière par le biais d'une offre d'hébergement et de restauration dans un cadre exceptionnel, différent et spacieux.

- proximité de **pâturages en zone de protection de la nature**

... le pâturage des Pouches, très proche du site de La Neuvevie est un trésor d'importance nationale, mais aussi un argument de taille pour les personnes désireuses de faire un séjour un pleine campagne et de découvrir des merveilles naturelles sur le domaine de Mervelier.

- **pas de lignes électriques** et/ou autres parasites de notre époque

... encore un autre argument de taille pour un développement d'éco-tourisme. On recherche actuellement dans les offres touristiques un retour aux sources, à l'essentiel. On veut de la nature et de la vraie, une immersion complète dans un monde déconnecté.

## 2. tourisme doux



Le tourisme doux ou plutôt **tourisme durable** décrit généralement les formes de tourisme qui respectent, préservent et mettent durablement **en valeur les ressources patrimoniales (naturelles, culturelles et sociales)** d'un territoire à l'attention des touristes accueillis, de manière à **minimiser les impacts négatifs** qu'ils pourraient générer. Cette forme de tourisme est actuellement une très grande tendance notamment au niveau suisse et particulièrement en **recherche de développement sur le Canton du Jura**. De plus il se prête absolument bien au site de La Neuvevie.

### Impact presque nul lié au trafic, pourquoi?

... afin de minimiser l'infrastructure pour le stationnement des véhicules mais aussi pour minimiser les nuisances dans cette zone de nature, l'accès au gîte se fera de Mervelier, par navette privée pour les hôtes uniquement.

... l'accès à la petite table que nous proposerons pourra bien évidemment se faire en voiture, mais tout sera mis en place pour motiver les gens à s'y rendre à pied, en vélo, en raquette, à ski...

Un des buts étant aussi de ne pas empiéter sur la surface agricole et/ou naturelle par la construction d'un parking.

### Impact presque nul lié à la rénovation, pourquoi?

... dans cette même dynamique de tourisme doux, la rénovation du site pour proposer un gîte de qualité, mais différent, sera faite de manière à conserver un maximum du bâtiment actuel.

... conservation et rénovation de l'habitation actuelle

... utilisation de matériaux naturels et/ou dans le respect des techniques de construction d'antan

... extension de la partie habitable dans une partie des écuries, dans la mesure de ce qui est autorisé ( loi sur les rénovation de biens immobiliers en zone agricole)

## 3. le site «La Neuvevie» et ses activités



Le développement d'activités touristiques en pleine nature avec un retour aux sources et à la simplicité sont une tendance très forte en ce moment. Les coins de nature profonde, comme chez nous, sont des lieux qui seront de plus en plus recherchés et courts.

«L'idée sur le domaine de la Neuvevie est de créer un total concept en adéquation avec le respect de la nature, le vie au ralenti et la consommation consciente.»

# 4. un projet largement plébiscité par Jura Tourisme

TALENTISLAB

JURA TOURISME

10/09/2018, 12:30:00

Mervelier (Jura),

Fr. 20'000.00 pour la réfection de l'espace cuisine en gardant l'esprit d'époque pour recréer une cuisine d'antan.

Espace salle à manger dans le salon et la chambre de devant pouvant accueillir les hôtes mais aussi et bien évidemment des gens de l'extérieur.

L'accent sera mis sur une cuisine simple et locale avec des aliments locaux aux aussi. Cet espace doit être un espace de vie et pas seulement! Il doit être participatif, ouvert et accueillant.

L'accent sera mis sur une cuisine simple et locale avec des aliments locaux aux aussi. Cet espace doit être un espace de vie et pas seulement! Il doit être participatif, ouvert et accueillant.

L'accent sera mis sur une cuisine simple et locale avec des aliments locaux aux aussi. Cet espace doit être un espace de vie et pas seulement! Il doit être participatif, ouvert et accueillant.

L'accent sera mis sur une cuisine simple et locale avec des aliments locaux aux aussi. Cet espace doit être un espace de vie et pas seulement! Il doit être participatif, ouvert et accueillant.



## Mais qu'est-ce qu'on y trouvera exactement???

Quelques chambres d'hôtes, une petite table pour les curieux et les sportifs, une petite culture maraîchère ainsi que la redynamisation de l'ancien verger, la réfection du rucher...

Tout cela pour créer une gamme de produits «home made» qui seront servis tant aux clients des chambres que du restaurant.

## 5. Ce que nous offrons

20'000.00 frs pour l'achat du bâtiment

25'960.00 frs pour la réfection et l'entretien du chemin

La possibilité que ce bâtiment reste **un endroit où chacun des citoyens pourra encore s'y rendre et y passer du temps**

**une plus-value pour notre commune et son rayonnement**

**une répercussion évidente et positive sur le commerce local en tous genres**

## 6. Le projet en bref!

**Hébergement**  
Création de 4 chambres doubles à l'étage, dans les chambres existantes.

La Neuvevie sera un lieu d'accueil et de rencontre pour les habitants de Mervelier



## 6. Le projet en bref!

**Petite table**

Au rez-de-chaussée, réfection de l'espace cuisine en gardant l'esprit d'époque pour recréer une cuisine d'antan.

Espace salle à manger dans le salon et la chambre de devant pouvant accueillir les hôtes mais aussi et bien évidemment des gens de l'extérieur.

L'accent sera mis sur une cuisine simple et locale avec des aliments locaux aux aussi. Cet espace doit être un espace de vie et pas seulement! Il doit être participatif, ouvert et accueillant.

La Neuvevie sera un lieu d'accueil et de rencontre pour les habitants de Mervelier



## 6. Le projet en bref!

**Activités à l'intérieur**

Création d'un espace de vie dans une partie des écuries pour y accueillir :

- cours en lien avec le bien-être et la nature (massage, yoga, cueillette de plantes sauvages...)
- fêtes

Cours de cuisine en lien avec la cueillette de plantes sauvages.

La Neuvevie sera un lieu d'accueil et de rencontre pour les habitants de Mervelier



## 6. Le projet en bref!

**Activités en extérieur**

Développement d'un concept complet d'activités possibles sur le site directement ou dans les environs :

- itinéraires pédestres
- collaboration avec le projet « Ervers » en développement actuellement
- élevage de petits animaux et redynamisation d'espèces anciennes et locales en collaboration avec ProSpecteRara
- observation de la faune locale au travers de supports didactiques, notamment par la création de petits bassins en collaboration avec ProNatura et son programme de soutien à la création de petits bassins pour la redynamisation des espèces de batraciens

Rénovation du rucher et donc activité apicole à portée de main.

Remise en état du jardin et revitalisation du verger actuel et plantation d'espèces anciennes et locales dans le but de générer des activités autour de cela et de produire au maximum sur place.



## 6. Le projet en bref!

**Bien-Être**

Création d'un espace bien-être et détente dans un esprit d'époque, proche et respectueux de la nature :

- bassin naturel
- bains finlandais (alimentation en bois)
- saunas
- massages

Cet espace destiné aux hôtes de l'établissement sera aussi ouvert à la population locale et contribuera à la vie sur le domaine.



Offre de Mathieu et Jean-Pierre Kottelat :

- Fr. 20'000.00 + Fr. 25'960.00 pour l'entretien du chemin.

### Questions – projet Dubach

- Denis Jobin souhaite savoir si ce projet est dédié au tourisme ou à l'habitat ? Armand Dubach répond qu'il s'agit plutôt d'un projet touristique.

### Questions – projet Kottelat

- Michel Scheurer demande ce qui est prévu pour l'eau et l'électricité ? Mathieu Kottelat répond que pour l'eau, une source est existante et pour l'électricité, rien de défini pour le moment, mais c'est un projet écoresponsable.
- Josiane Fleury souhaite savoir si les exploitants de ce projet c'est eux ? Mathieu Kottelat répond positivement.
- Denis Jobin souhaite connaître l'échéancier des travaux ? Mathieu Kottelat répond : une année pour ficeler le projet, il souhaite que les travaux débutent au printemps 2017 en collaboration avec Jura Tourisme.
- Denis Jobin demande si des conditions de vente seront mentionnées ? André Marquis répond positivement, dans l'acte de vente.
- Etienne Chételat souhaite savoir si le chemin sera déneigé ? André Marquis répond négativement.
- Etienne Chételat souhaite également savoir si le chemin reste en place et si l'exploitant pourra passer. André Marquis répond positivement.
- Jean Charmillot demande combien de surface de terrain est vendu avec la ferme ? André Marquis répond 1550 m<sup>2</sup>.

Dominique Beuchat demande à ce que le vote se fasse par bulletin secret. L'assemblée accepte cette proposition.

**Au vote à bulletin secret l'assemblée décide de vendre la ferme de la Neuvevie à Mathieu et Jean-Pierre Kottelat :**

**Résultats du vote :**

- **29 voix pour Mathieu et Jean-Pierre Kottelat**
- **15 voix pour Joëlle et Armand Dubach**
- **1 vote blanc**

### **3. Information – décompte final lotissement « Les Lammes ».**

---

Rapporteur : Michel Randin

Au 21.03.2016 l'investissement se monte à Fr. 257'406.20.

### **4. Information – décompte final lotissement « Champ du Clos ».**

---

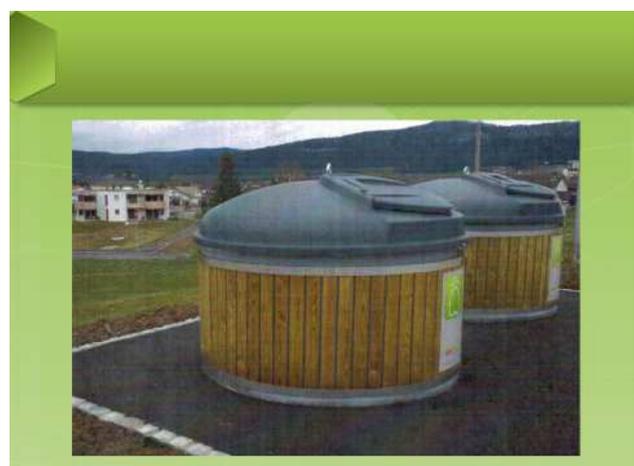
Rapporteur : Michel Randin

Au 21.03.2016, l'investissement se monte à Fr. 594'496.80 pour la viabilisation + Fr. 250'870.60 pour l'achat des terres.

### **5. Information – Implantation de 4 moloks dans notre commune.**

---

Rapporteur : Jean-Paul Bloque



## Résumé

Le projet d'implantation des conteneurs semi-enterrés (moloks) entre dans sa phase décisionnelle.

Onze communes ont terminé et validé à ce jour l'avant-projet, ce qui n'empêche pas d'autres de rejoindre encore ce système régional. La mise en service de ces conteneurs va permettre de diminuer la durée et les coûts de collecte des déchets urbains combustibles (DUC). Le coût théorique de ramassage d'un sac à ordures passera de Fr. 0.66 actuellement à Fr. 0.39 avec les moloks à la fin de la période d'amortissement. Il sera peut-être possible d'éviter une hausse de la taxe au sac car le système actuel de ramassage porte-à-porte est déficitaire de Fr. 100'000.00 par année.

## Bref historique

Suite à l'appel d'offres pour la collecte des déchets combustibles en 2014, un projet d'implantation a été lancé. Dans un premier temps, un questionnaire a été soumis aux communes permettant de déterminer lesquelles étaient potentiellement intéressées par ces infrastructures.

Réponses :

- 11 communes positives
- 10 communes en attente

## Bref historique

Le nombre de réponses positives a motivé le SEOD à approfondir la question, ce qui a engendré le rendu d'un premier rapport daté du 26 mars 2014. Ce dernier a été complété par une étude plus détaillée rendue le 25 avril 2014, qui a permis de valider la volonté du SEOD à s'investir plus encore dans le projet.

L'année passée, la commune de Courrendlin a implanté trois moloks dans l'un de ses nouveaux quartiers, convaincue de leurs avantages notamment économiques et hygiéniques.

La commune de Val Terbi a installé des moloks sur son territoire il y a plus de 10 ans.

## Les communes doivent prendre position

Les coûts d'installation des moloks seront intégralement pris en charge par le SEOD.

Le SEOD s'y retrouvera par une diminution importante des coûts de ramassage.

## Les communes doivent prendre position

Comme la participation de toutes les communes n'est pas encore assurée, deux variantes de financement ont été étudiées :

1. La participation de toutes les communes au projet et une implantation des équipements avant 2018, avec un financement total de la part du SEOD. Dans ce cas, les conteneurs seraient amortis en 2025 et une économie d'environ 50% des coûts de collecte est à attendre.
2. Seule une partie des communes participe au projet avant 2018. Dans ce cas, les conteneurs ne seraient amortis que d'ici 2027 et les économies effectuées seraient plus basses (environ 25%).



## La situation actuelle

La collecte des déchets urbains incinérables est financée par la taxe au sac. De ce fait, la répartition des coûts est entièrement mutualisée entre les communes.

Une estimation des temps de collecte et des kilomètres effectués par commune et par jour de travail a pu être effectuée de manière empirique et à l'aide des fiches d'organisation communales 2015 :

- Les temps de collecte, qui comprennent la phase de «Transport» et celle de «Ramassage», sont d'environ 40 heures/semaine (2'100 heures/an).
- Le kilomètre total (Transport et Ramassage) est estimé à environ 500 kilomètres par semaine, soit 26'600 kilomètres par an.
- Environ 1'000 conteneurs de 800L (pucés et utilisés par les entreprises) sont situés sur le périmètre SEOD. Ceux-ci ne seront pas supprimés avec l'implantation de conteneurs semi-enterrés.

## La nouvelle situation avec les moloks

- 11 communes ont terminé et validé leur avant-projet.
- Le coût moyen d'un conteneur semi-enterré y compris le génie civil est estimé à Fr. 7'700.00 TTC. Il est pris en charge par le SEOD.
- Les durées d'amortissement varient entre 6.7 et 8.1 ans.
- Les communes ne participant pas au projet avant 2018 auraient ensuite jusqu'en 2025 pour décider de leur adhésion au système.
- Le coût de ramassage serait de Fr. 0.39/sac au lieu de Fr. 0.66 à partir de 2026.
- A l'échéance de l'amortissement, la part non utilisée pourrait être affectée à d'autres prestations non couvertes à ce jour par le prix du sac.
- Les avantages pour les citoyens :
  - solution hygiénique et esthétique.
  - possibilité de déposer les sacs à ordures à tout moment.
  - plus de sacs à ordures dans les rues.
  - maintien du prix des sacs à ordures à un niveau bas voir abaissé.



### Questions

- Daniel Bürki demande si on peut s'y rendre quand on veut ? Jean-Paul Bloque répond positivement.
- Christelle Juillerat demande si l'arrêt en voiture se fait sur le trottoir ? Jean-Paul Bloque répond qu'il faut encore épurer le projet.
- Andréa Casarico demande si ces moloks sont munis de puces ? Jean-Paul Bloque répond négativement.
- Jean-Louis Juillerat demande si l'on peut y déposer des sacs non taxés ? Jean-Paul Bloque répond négativement.
- Stéphanie Froidevaux souhaite connaître la fréquence de vidage ? Jean-Paul Bloque répond que les moloks sont vidés lorsqu'ils sont remplis.
- Josiane Fleury demande si une solution a été discutée pour les personnes âgées ? Jean-Paul Bloque répond qu'il faudra trouver une solution.
- Mathieu Kottelat trouve très bien ce projet, il mentionne simplement qu'il est déçu de l'emplacement du molok n° 3. (Lucien Fleury)
- Sylvia Juillerat Bürki demande si l'emplacement devant La Truite est un emplacement privé ? Jean-Paul Bloque répond que oui.

### **6. Divers.**

---

#### FONTAINES COMMUNALES

Marcel Vogel souhaite savoir qui entretient les fontaines communales ? Jean-Paul Bloque répond que le dossier est en discussion.

#### RESERVOIR DU CORNAT

Marcel Vogel souhaite savoir si le réservoir du Cornat sera exploité ? Jean-Paul Bloque répond que ce réservoir est en excellent état intérieur, par contre pas à l'extérieur. La qualité de l'eau est parfaite.

La parole n'étant plus utilisée, la Présidente, Madame Béatrice Kottelat, lève l'assemblée à 21h15 devant 54 personnes présentes.

#### AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENTE  
Béatrice Kottelat

SECRETARE  
Alexandra Wingeier